L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 23 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

LOST—A small Jersey Cow fresh in milk, brown with white stripe on forehead. A suitable reward will be given for her return to L. A. Jung, 441 Esplanade, near Broad.
Oct 21—3t.

PERDUE—Une petite vache jersey venant d'avoir un veau ; elle a le poil marron et une raie blanche au front. Une récompense convenable sera donnée à la personne la ramenant à L. A. Jung, 441 Esplanade, près Broad.
21 oct—3t

DEMANDES.

ON demande—Une gentille jeune fille ou une femme ayant de l'éducation et parlant exclusivement le français, pour prendre soin de petits enfants. S'adresser coin des rues Dauphine et Conti.
21 oct—21 23

On demande une cuisinière de première classe, ainsi qu'une blanchisseuse et repasseuse ; les deux devront coucher. S'adresser au No 356 rue Marais, encoignure Columbus.
21oct—

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Une ferme pour la culture des légumes (truck farm) avec quarante acres et maison de résidence, à Verbaillon, paroisse St. Bernard. E. F. Duclant, 210 rue Gravier, au premier étage.
3 oct—5 dim

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange," pour cause d'maladie. La Société Culinaire des Restaurateurs et le Vigilant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau, 73 Bourbon et 85 Conti.
14 oct—18,20,22,23,25,27,29,30

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed huile) délivrée sur voie de garage de chemins de fer.
E COURRIBET.
Encoignure Magnolia et Josephine.
23sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Spencer [et femme].

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 21,845—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, [les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
21 oct—21 26 30 Greffier.

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau et maintenant la femme de M. C. McNamara de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs issus de son mariage avec ledit Peter Dalmau,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,499. Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau, femme de M. C. McNamara de Dallas, Texas, gardienne de ses mineurs Peter et Josephine Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment pourvu, et autorisé de fort à tait application dans ce but, pour l'autorisation de prendre possession et de et transférer à l'Etat de la Louisiane à Dallas Texas la propriété appartenant auxdits mineurs.

Avisez et par le présent donne à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
14 oct—14 15 20 27—nov 3 10

VENTES PAR LE CONSTABLE

John R. Feil et L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No 13,306—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique au local, rue Gravier, près de la Cour, le SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, la propriété décrite comme suit, à savoir : Une vitrine et 4 non entrepôt 157 rue Lafayette entre Carondelet et St-Charles. Un comptoir, une grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN
Constable Premiere Cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
18 oct—18 22 29

Placement avantageux.

E. D. Deane contre Burbat & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 9927 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxieme Cour de Cité de la Nouvelle Orleans je procéderai à la vente à l'enchère publique aux lieux et lots ci-après désignés, le LUNDI 24 novembre 1887, à 11 heures A. M. savoir : Les parties de maisons sur le dit local connu comme Allen House et le plateforme pour la danse et restaurant y contenant ce qui se trouvent comprendant un lot de 40 pieds de front sur la rue Bienville, de profondeur entre lignes parallèles et d'autre part.

2. Le tout non expiré du dit Little Wood Room à expirer le 15 mai 1888 avec un privilege de renouveler pour mon ou deux ans de plus.

Saisie dans l'affaire nomentoire ci-dessus et après un inventaire enregistrée dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
13 oct—14 15 20 27

AVIS AUX CREANCIERS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,273—Division A—Attendu que Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theimann a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Frederick Theimann, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN,
21—oct 21 26 30 Greffier.

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau et maintenant la femme de M. C. McNamara de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs issus de son mariage avec ledit Peter Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment pourvu, et autorisé de fort à tait application dans ce but, pour l'autorisation de prendre possession et de et transférer à l'Etat de la Louisiane à Dallas Texas la propriété appartenant auxdits mineurs.

Avisez et par le présent donne à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
14 oct—14 15 20 27—nov 3 10

VENTES PAR LE CONSTABLE

John R. Feil et L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No 13,306—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique au local, rue Gravier, près de la Cour, le SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, la propriété décrite comme suit, à savoir : Une vitrine et 4 non entrepôt 157 rue Lafayette entre Carondelet et St-Charles. Un comptoir, une grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN
Constable Premiere Cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
18 oct—18 22 29

Placement avantageux.

E. D. Deane contre Burbat & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans—No 9927 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxieme Cour de Cité de la Nouvelle Orleans je procéderai à la vente à l'enchère publique aux lieux et lots ci-après désignés, le LUNDI 24 novembre 1887, à 11 heures A. M. savoir : Les parties de maisons sur le dit local connu comme Allen House et le plateforme pour la danse et restaurant y contenant ce qui se trouvent comprendant un lot de 40 pieds de front sur la rue Bienville, de profondeur entre lignes parallèles et d'autre part.

2. Le tout non expiré du dit Little Wood Room à expirer le 15 mai 1888 avec un privilege de renouveler pour mon ou deux ans de plus.

Saisie dans l'affaire nomentoire ci-dessus et après un inventaire enregistrée dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
13 oct—14 15 20 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Spencer [et femme].

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 21,845—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
21 oct—21 26 30 Greffier.

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau et maintenant la femme de M. C. McNamara de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs issus de son mariage avec ledit Peter Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment pourvu, et autorisé de fort à tait application dans ce but, pour l'autorisation de prendre possession et de et transférer à l'Etat de la Louisiane à Dallas Texas la propriété appartenant auxdits mineurs.

Avisez et par le présent donne à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
14 oct—14 15 20 27—nov 3 10

VENTES PAR LE CONSTABLE

John R. Feil et L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No 13,306—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique au local, rue Gravier, près de la Cour, le SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, la propriété décrite comme suit, à savoir : Une vitrine et 4 non entrepôt 157 rue Lafayette entre Carondelet et St-Charles. Un comptoir, une grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN
Constable Premiere Cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
18 oct—18 22 29

Placement avantageux.

E. D. Deane contre Burbat & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9927 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxieme Cour de Cité de la Nouvelle Orleans je procéderai à la vente à l'enchère publique aux lieux et lots ci-après désignés, le LUNDI 24 novembre 1887, à 11 heures A. M. savoir : Les parties de maisons sur le dit local connu comme Allen House et le plateforme pour la danse et restaurant y contenant ce qui se trouvent comprendant un lot de 40 pieds de front sur la rue Bienville, de profondeur entre lignes parallèles et d'autre part.

2. Le tout non expiré du dit Little Wood Room à expirer le 15 mai 1888 avec un privilege de renouveler pour mon ou deux ans de plus.

Saisie dans l'affaire nomentoire ci-dessus et après un inventaire enregistrée dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
13 oct—14 15 20 27

AVIS AUX CREANCIERS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,273—Edward Lillenthal vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de cet débiteur en faveur de ses créanciers soit acceptée, qu'une réunion des créanciers soit immédiatement convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire public de cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné ; et qu'Ernest Morel, second, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 oct—21 oct 16 nov

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 22,234.—Edward Lillenthal vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de cet débiteur en faveur de ses créanciers soit acceptée, qu'une réunion des créanciers soit immédiatement convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire public de cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné ; et qu'Ernest Morel, second, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 oct—21 oct 16 nov

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,273—Division A—Attendu que Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theimann a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Frederick Theimann, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN,
21—oct 21 26 30 Greffier.

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalmau et maintenant la femme de M. C. McNamara de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs issus de son mariage avec ledit Peter Dalmau, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment pourvu, et autorisé de fort à tait application dans ce but, pour l'autorisation de prendre possession et de et transférer à l'Etat de la Louisiane à Dallas Texas la propriété appartenant auxdits mineurs.

Avisez et par le présent donne à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.
14 oct—14 15 20 27—nov 3 10

VENTES PAR LE CONSTABLE

John R. Feil et L. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans. No 13,306—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique au local, rue Gravier, près de la Cour, le SAMEDI, 29 octobre 1887, à midi, la propriété décrite comme suit, à savoir : Une vitrine et 4 non entrepôt 157 rue Lafayette entre Carondelet et St-Charles. Un comptoir, une grande glace à cadre mobile et un lot de coupons drap.

Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN
Constable Premiere Cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
18 oct—18 22 29

Placement avantageux.

E. D. Deane contre Burbat & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9927 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxieme Cour de Cité de la Nouvelle Orleans je procéderai à la vente à l'enchère publique aux lieux et lots ci-après désignés, le LUNDI 24 novembre 1887, à 11 heures A. M. savoir : Les parties de maisons sur le dit local connu comme Allen House et le plateforme pour la danse et restaurant y contenant ce qui se trouvent comprendant un lot de 40 pieds de front sur la rue Bienville, de profondeur entre lignes parallèles et d'autre part.

2. Le tout non expiré du dit Little Wood Room à expirer le 15 mai 1888 avec un privilege de renouveler pour mon ou deux ans de plus.

Saisie dans l'affaire nomentoire ci-dessus et après un inventaire enregistrée dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxieme Cour de Cité.
13 oct—14 15 20 27

AVIS AUX CREANCIERS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIle de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,273—Edward Lillenthal vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de cet débiteur en faveur de ses créanciers soit acceptée, qu'une réunion des créanciers soit immédiatement convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire public de cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné ; et qu'Ernest Morel, second, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 oct—21 oct 16 nov

L'ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 22,234.—Edward Lillenthal vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de cet débiteur en faveur de ses créanciers soit acceptée, qu'une réunion des créanciers soit immédiatement convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire public de cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après, de jour en jour conformément à la loi, et qu'avis légal en soit donné ; et qu'Ernest Morel, second, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 oct—21 oct 16 nov

ATTRAIT SANS

PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à nous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons **en personne** ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000.	$150,000
1 ... de	50,000.	50,000
1 Lot de ...	20,000.	20,000
2 Lots de ...	10,000.	20,000
4 Lots de ...	5,000.	20,000
90 Lots de ...	1,000.	90,000
50 Lots de ...	500.	25,000
100 Lots de ...	300.	30,000
200 Lots de ...	200.	40,000
500 Lots de ...	100.	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

199 Lots d'approximation de	$300.	$59,400
199 ...	200.	39,800
199 ...	100.	19,900
1000 ...	50.	50,000
3,170 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser en connexion. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On n'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remettez par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Montants courants par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la Nouvelle Orleans National Bank,
Nouvelle-Orléans, La.

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui présidera à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne pourrait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le montant de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Lisez-vous donc des contrefaçons et des pièces anonymes

Entered ... Second ...

PRIX

Un an ...
Six mois ...
Trois mois ...
Un mois ...
On s'abonne ...

Un an ...
Six mois ...
Trois mois ...

On s'abonne ...

Par Alfred ...
Cour de Cir...
Record, à 12 ...
N. E. R. R. C...
plateforme ;
contenu qui a ...
Little Wood ...
Par Jas P. ...
Libéral et ...
salle ...
lattières 2 ...
et ...
Par Hy ...
33 rues de ...
quina ...

Tableau ...

Deux ...
l'Ancien ...
attentions, ...
ce qu'elles ...
grande presse ...
humaines ...
et de l'Est ...
tants. Il ...
ouvre, ...
luttes de la ...
la ...
adhérents ...
sion ...
nous ...
reste au ...
contre ...
aux exac...

Aujourd'hui ...
deux rampes ...
vaisseaux ...
chacun, ...
pour ...
plus d'un ...
anxiété, ...
le premier ...
Le combat ...

En Irlande ...
continuent, ...
ses, attaques ...
postes et de ...
bles. Hier, ...
ras sein ...
ou si, après ...
opiniâtres, ...
des, la ...
Intimidation ...
le spectacle ...
fous secrets ...
a été, dès ...
Gaffney ...
défendu. ...
dernier, ...
à toutes ses ...
assemblées ...
ont été ...
pronvelles ...
peuple des ...
l'emigration, ...
main chaque ...
ne reculer ...
frontier à ...
loupe, forte ...
frontière. ...

L'agitation ...
nion d'une ...
vaut de ...
fermiers, ...
taires, ne ...
gouvernement ...
partie de son ...
ses propres ...
sans qu'il ...
faut bien ...
la troupe ...
bagarres des ...
blement qui ...
de là, ...
quefois, ...
mais ...
plus ...
police, mais ...
force hideuse, ...
cite même ...
l'expulsion ...
enfants sont ...
la police a ...
vraiment ...
le local—ou ...
quelconque. ...

Il a fallu ...
déplacement ...
tailles, pour ...
pauvres ! ...
quatre vingts ...
lars. Quand ...
compte, on y ...
jusqu'à sept ...
cier, plus ...
autres, on se ...
sont toujours ...
finira cet ...

Ce n'est ...
beaucoup ...
pense. Il va ...
population ...
une ...
mes habitants ...
rité. Ce ne ...
conspirateurs ...
sont à la ...
des ...
membres du ...
chaut, ...
bélisance à ...
l'assemblée ...
dit de ...
parler, et ...
qu'il soit par ...
exécuté ...
saintes des ...
la police. ...
bée elle-même ...
gagne, à ...
barbe des ...
troupes de ...
braves et ...
violation ...
seulement ...
...
...